



## LES RESTAURANTS DE NOS CER : DES ACQUIS POUR LES CHEMINOTS !

**4 400 000 repas ont été servis en 2015 dans les 100 restaurants d'entreprise gérés par nos CER. Une réussite souvent dénigrée, qui mérite pourtant d'être défendue et développée !**

### NOS RESTAURANTS SONT UTILES ET LE PROUVENT TOUS LES JOURS :

- ✓ Plus de 17 500 cheminots mangent chaque jour dans les restaurants d'entreprise de nos CER. Ce chiffre pourrait être encore plus important si la Direction acceptait de créer des restaurants dans tous les sites où le nombre de cheminots l'exige.
- ✓ Ces installations permettent d'offrir un repas complet, dans un cadre agréable, aux salariés dont les horaires de service leur imposent de se restaurer près de leur lieu de travail. De plus en plus de CE engagent un travail sur la diététique ou sur les approvisionnements de produits de proximité (circuits courts) dans un objectif de développement durable.
- ✓ Alors que les prix dans l'alimentaire ont augmenté de 22,3% en 10 ans (source : INSEE), les tarifs des restaurants gérés par les CE sont indexés sur les augmentations de salaire des cheminots (donc très faibles ces dernières années). Les restaurants d'entreprise permettent donc de préserver le pouvoir d'achat des cheminots.

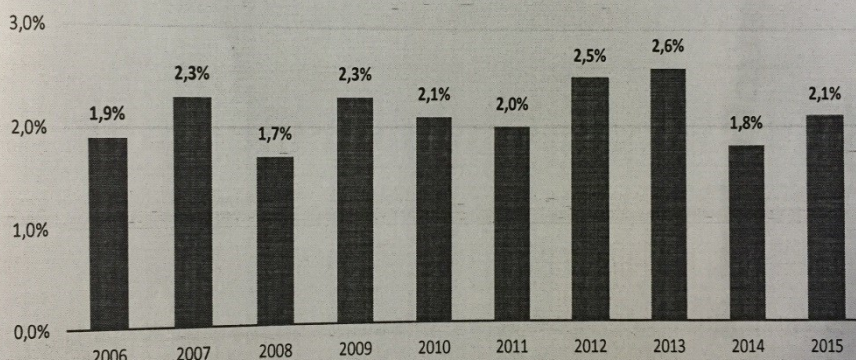
Les CE à majorité UNSA et CFDT ne veulent plus s'occuper de la restauration. Ils considèrent qu'il faut se reposer sur des sociétés privées. Ils mettent donc en place une politique de désengagement : baisse de la contribution du CE (donc hausse des tarifs), voire même fermeture de restaurant (le CE I&P a fermé un restaurant servant 400 repas/jour ! et le CE EPIC SNCF menace de fermer celui de la CPRP SNCF à Marseille qui sert 600 repas/Jour !).

### COMMENT LE PRIVE GERE-T-IL LA RESTAURATION ?

Le levier essentiel des entreprises privées de restauration collective est l'augmentation des tarifs pour dégager des marges bénéficiaires.

■ Prix à la consommation des repas en restauration collective

Unité : % des variations annuelles



Traitement Xerfi / Source : Insee



C'est pour protéger les cheminots de cette rapacité, que la CGT défend le maintien de la gestion de la restauration d'entreprise par les CE. Nos restaurants n'ont aucun objectif de profit.

### **COMMENT SONT GERES LES RESTAURANTS DANS LES CE DIRIGES PAR LA CGT :**

Dans nos restaurants d'entreprise, le prix d'un repas est en moyenne de 10€. 50% de ce prix est constitué par les salaires des personnels, 35% par le coût des denrées et 15% par les frais divers (propreté, fluides et matériel). Les cheminots payent environ deux tiers de ce coût. Le reste constitue la subvention du CE. Cette moyenne nationale est dans les standards de la restauration collective.

L'audit interne commandé par la Direction SNCF en 2014 a relevé la bonne gestion des restaurants d'entreprise de nos CE !

### **LES PROPOSITIONS CGT :**

Le vrai problème de la restauration, c'est la baisse des effectifs cheminots et les restructurations permanentes de la SNCF. Cela fait perdre des convives aux restaurants dont les coûts restent fixes. Mais plutôt que d'abandonner la restauration pour éviter le problème, comme certaines organisations syndicales le professent, la CGT préfère se battre contre les restructurations et pour que la Direction de la SNCF assume le coût de la restauration.

**Les cheminots qui sont contraints de se restaurer sur leur lieu de travail DOIVENT se voir fournir une solution par la Direction SNCF.**

**La CGT revendique la prise en charge du coût, hors denrées, de la restauration par la Direction SNCF pour que les cheminots ne payent que le prix de ce qu'ils mangent (3,5€).**

**Une première victoire a été obtenue en 2000 par la création d'une subvention exceptionnelle « restauration », mais celle-ci ne représente qu'environ 1,4€ par repas. La CGT exige que la Direction aille plus loin. Cela permettrait d'améliorer les prestations restauration offertes aux cheminots. L'économie ainsi réalisée par les CER leur permettrait de créer de nouvelles activités sociales et culturelles. Tous les cheminots en profiteraient !**

### **LES CE NATIONAUX DOIVENT APPLIQUER L'ACCORD SUR LA GESTION DES ACTIVITES SOCIALES :**

Dans un courrier daté du 30 août 2016, le DRH du GPF SNCF fait part de sa préoccupation sur l'avenir de la restauration face au refus de mutualiser des CE nationaux gérés par l'UNSA et la CFDT. La CGT partage cette inquiétude !

Légalement, les prestations d'un CE ne bénéficient qu'aux salariés qui lui sont rattachés. Lorsque les CE nationaux gérés par l'UNSA et la CFDT refusent de mutualiser avec les CE régionaux, ils condamnent les cheminots à ne plus avoir accès aux activités sociales et culturelles de proximité, y compris la restauration. Ils mettent en danger les restaurants (dont le nombre de convives va diminuer), menacent l'emploi des personnels CE, et condamnent les cheminots à subir les augmentations tarifaires du privé. Ils augmentent des inégalités de traitement entre les cheminots, ce qui est inacceptable.

### **TOUS ENSEMBLE NOUS DEVONS DEFENDRE L'ACQUIS QUE REPRESENTE LA RESTAURATION D'ENTREPRISE !**

Cheminots, vous avez un rôle à jouer : faites savoir votre désaccord aux gestionnaires des CE nationaux qui prônent l'égoïsme, exigez le rétablissement de l'égalité entre les cheminots par la mutualisation, et organisez-vous avec la CGT pour renforcer les lieux de solidarité !

### **LA SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE :**

Les restaurants d'entreprise sont largement fréquentés par les cheminots retraités. Lorsque ceux-ci viennent revoir les collègues, ou tout simplement pour une raison financière du fait de la faiblesse de leur pension, nos anciens peuvent accéder aux restaurants d'entreprise, au même titre que les jeunes en formation ou les cheminots actifs. La solidarité, c'est aussi considérer que les liens entre les cheminots ne s'arrêtent pas au moment du passage à la retraite. Les retraités, qui ont contribué à acquérir, à défendre et à faire vivre nos acquis, ont légitimement le droit de continuer à en bénéficier.

La politique des chèques et du refus de mutualisation conduit à fragiliser cette solidarité entre les cheminots et entre les générations. Aujourd'hui, les retraités sont exclus des activités des CE nationaux gérés par la CFDT et l'UNSA. Comment défendre la justice sociale, comment défendre notre protection sociale et notre régime spécial de retraite basés sur la solidarité en mettant en œuvre, comme la direction SNCF, de telles politiques individualistes et égocentriques ???